

n° 1178

Hebdomadaire - 12 mars 1987 - 4,5 F

D 1178 HAÏTI: REPEUPLEMENT PORCIN ET COCHON CRÉOLE

Le repeuplement porcin est un problème majeur pour les paysans haïtiens qui constituent 80% de la population du pays. Le "cochon créole", race de porc adapté au climat, était considéré comme "la banque du pauvre". En 1978 l'apparition de la peste porcine africaine avait entraîné l'abattage systématique des porcs rustiques le long de la frontière haïtiano-dominicaine et sur une largeur de 45 kms. Une réserve de porcs sains avait été constituée dans les îles de La Tortue et de La Gônave. Mais, sur le conseil d'experts nord-américains, ces porcs de réserve avaient été, eux aussi, systématiquement abattus. En février 1984, la peste porcine était déclarée vaincue. Comme les Etats-Unis avaient financé l'abattage, ils demandèrent le monopole du repeuplement porcin avec une race américaine de porc dit en Haïti "cochon blanc". Cette race a un double inconvénient: elle résiste mal au soleil et elle doit être nourrie avec des aliments qui coûtent cher. Depuis la chute de Duvalier, les paysans haïtiens se battent pour le retour au "cochon créole" dans la reconstitution du cheptel porcin. Les pétitions des paysans sur cette question avaient, de mars à mai 1986, recueilli plus de 30.000 signatures.

Sur ce problème nous donnons trois documents: une pétition des paysans de Papaye, un "cahier de doléances" des paysans du sud d'Haïti, et un dossier sur le différend avec le ministère de l'agriculture (MARNDR). Documentation tirée de "Haïti information libre" de juin 1986, décembre 1986 et février 1987.

Note DIAL

1. Pétition des paysans de Papaye (mars 1986)

Papaye-Hinche, le 7 mars 1986

Liberté-Egalité-Fraternité

République d'Haïti, An 1 de la Révolution du peuple haïtien

Pétition préparée par le Mouvement des paysans de Papaye, organisation pour tous les habitants des campagnes.

Objectif: importation de cochons créoles en provenance de la Jamaïque.

- Lorsque nous considérons ce que le cochon créole représentait dans notre économie à nous, paysans de la campagne;
- lorsque nous considérons dans quelles souffrances nous sommes tombés depuis qu'on nous a tué nos cochons;
- lorsque nous considérons qu'il y avait moyen de sauver notre race de cochons créoles, une race qui n'avait pas son pareil;
- lorsque nous considérons que la mort de nos cochons a servi les intérêts politiques de quelques pays et les intérêts économiques de Jean-Claude et d'un petit groupe de voleurs comme lui;
- lorsque nous considérons que les petits paysans pauvres n'ont aucun moyen pour soigner les nouveaux cochons qui exigent des soins que nous ne pouvons avoir pour nous-mêmes;

- lorsque nous constatons avec beaucoup de peine que les gros possédants ont arraché de nos mains l'élevage des cochons, notre principale source de revenus;
- lorsque nous savons qu'en Jamaïque, pays qui n'est pas éloigné, il existe une race de cochons qui serait capable de vivre ici, et que la Caritas d'Haïti dispose de moyens d'en importer pour tout le pays, que c'est seulement l'autorisation du Ministère de l'agriculture qui lui manque,

Nous demandons à tous les paysans pauvres, nos semblables, qui se souviennent de ce que furent pour eux les cochons créoles, d'envoyer leur signature de soutien par l'intermédiaire de leur paroisse ou de leur pasteur à Radio-Soleil, afin que nous élevions notre cri bien haut vers le Ministère de l'agriculture pour qu'il donne autorisation à la Caritas d'Haïti d'importer des cochons créoles de Jamaïque le plus vite possible.

2. Revendications des paysans du sud d'Haïti (octobre 1986)

Nous, paysans membres du Centre d'Alpha, du mouvement "Ti légliz" et du groupement "Tèt ansam", vivant dans les sections rurales de Baradères, Vieux Bourg d'Aquin, Bouzi, Aquin, Cavaillon, Pliche, Dory, Maniche, Camp-Perrin, Marceline, Laborde, Ducis, Torbeck, Arniquet, Port-Salut, Côteaux, Roche à Bateau, Port à Pimant, Chardonnière, Les Anglais... nous voulons dire notre point de vue sur la situation du pays, à l'instar de nos compatriotes de la Grand'Anse, du Sud-Est, du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite et du Plateau central.

Paysans! Oui, les paysans haïtiens travaillent comme des forçats pour le bonheur des potentats. Aujourd'hui, nous disons: il est temps que les choses changent. Notre premier propos sera pour exprimer notre solidarité avec les paysans de Jean Rabel, Mare-Rouge, Bochan, Verrettes, La Chapelle, Dézam et Marchand-Dessalines dans la lutte qu'ils ont commencée. Notre deuxième propos sera d'analyser plus profondément les graves problèmes qui nous préoccupent, nous paysans des mornes et des plaines.

Problème n° 1: les taxes

Nous payons des taxes pour permettre à l'Etat de nous fournir les services qui nous font besoin.

Nous payons des taxes à toutes les occasions: pour une vente, un achat, pour les cadeaux reçus et donnés.

Quand nos enfants naissent: taxes.

Quand nos enfants meurent: taxes.

Quand nous convolons en justes noces: taxes.

Quand nous voyageons: taxes.

Pourquoi ces taxes et qu'en fait-on?

Il n'existe pas d'écoles pour nos enfants; nous ne disposons pas de matériel pour travailler; les terres que nous cultivons sont épuisées; nos marchés ressemblent à des porcheries. Nous n'avons ni dispensaire, ni route, ni eau potable. Quant à la justice, n'en parlons pas. Les inondations ont détruit tout ce que nous possédions, et nous n'avons pas reçu d'aide adéquate.

Problème n° 2: la terre

Nous autres, paysans, n'aimons ni mendier ni voler. Nous voulons travailler. Mais avec quoi? Les gros bonnets manigancent sans cesse pour nous déposséder de nos terres. Nous sommes obligés de vendre une grande partie de ce qui nous reste pour ne pas mourir de faim. Pis: ce sont ces mêmes potentats qui achètent nos terres à vil prix. Les maigres récoltes que nous tirons des lopins restants ne suffisent pas à notre subsistance. Ce que nous recueillons des ventes au marché est dérisoire parce nous en fixons pas les prix et que les taxes sont élevées. Il faut une réforme agraire en Haïti pour que cesse le système de servage.

Problème n° 3: le repeuplement porcin

Les problèmes déjà cités, nous les contournions lorsque nous possédions des porcs. Mais voilà, on nous les a abattus avec des menaces d'abord puis des promesses... On voudrait nous transformer en ouvriers agricoles sur les fermes des grands propriétaires ou en ouvriers des factoreries révocables à la moindre protestation. Nous avons crié au secours et Damines (ministère de l'agriculture) a fait la source oreille. Pour nous amadouer, le ministère de l'agriculture s'est entendu avec les gouvernements américain et français pour faire rentrer dans le pays des prétendus cochons créoles. Mais, en même temps, il refuse à la Caritas l'autorisation d'importer des cochons. Les dirigeants de Damines savent que, s'ils donnent cette autorisation, le repeuplement par les porcs créoles deviendra possible. Nous jurons que ce complot ne passera pas.

Nous tenons, par la même occasion, à affirmer notre solidarité avec les évêques d'Haïti et les citoyens sérieux qui exigent du C.N.G. le respect de la volonté populaire, c'est-à-dire le jugement de tous les criminels et de tous ceux qui ont volé les deniers publics.

Si nos revendications ne sont pas satisfaites, nous cesserons de payer des taxes, et si la police vient chez nous pour nous matraquer ou nous abattre, nous lui ferons face.

Cette pétition, nous la partageons avec nos frères de la Grand'Anse, du Sud-Est, du Nord-Ouest, du Nord, de l'Artibonite, du Plateau central, etc. Les paysans de tous les coins du pays qui désirent appuyer nos revendications pourront nous faire parvenir leurs signatures par le truchement de Radio Men Kontré (Cayes), Radio Voix Ave Maria (Cap), Radio Soleil (Port-au-Prince).

Du Sud d'Haïti, 3 octobre 1986

3. Repeuplement porcin: paysans contre ministère de l'agriculture

Le différend qui oppose les paysans au ministère de l'agriculture à propos du repeuplement porcin a pris un tour plus aigu. En réponse à la lettre du 25 décembre 1986 signée par 1979 paysans du Sud qui signalait: "Nous, paysans, vous disons que le temps est venu pour que la Caritas reçoive l'autorisation nécessaire pour faire rentrer une partie des 2000 truies créoles jamaïcaines. Nous aimerions que cette autorisation soit accordée avant le 7 février. Passé cette date, nous ne reconnaissons plus les cochons de grande race (américains) en Haïti". Le ministère de l'agriculture a signé le 9 janvier 1987 un communiqué en français où "il regrette que ces 1979 paysans n'aient pas fait preuve de sérénité à engager un dialogue constructif et soient allés jusqu'à proférer des menaces non justifiées à l'endroit de 200.000 porcs améliorés" qui constitueraient le cheptel porcin actuel. Et il continue: "le MARNDR en ce cas rappelle à tout un chacun que toute atteinte au cheptel porcin et à la personne humaine constitue une violation flagrante de la propriété privée, et entraîne les peines et sanctions prévues par la loi. En conséquence, le ministère de l'agriculture convie la population intéressée à la paix et au respect de la propriété privée et saisit l'occasion pour inviter cinq (5) délégués des 1979 signataires à une réunion qui se tiendra à Damien, le vendredi 6 janvier 1987 à 10 heures du matin en vue de faire le point autour de l'importation des porcs à partir de l'île voisine en question". (Ile non citée, il s'agit de la Jamaïque)

Ce communiqué suscita rapidement des réactions dans le monde paysan. La plus rapide fut sans doute celle des paysans du Sud qui, dès le 12 janvier, firent circuler un texte en créole avec 694 signatures dont nous donnons la traduction la plus fidèle possible:

"Aux Cayes, le 12 janvier 1987,

Réponse des paysans du Sud au ministre de l'agriculture.

Mon cher ministre de l'agriculture,

Vous baignez tellement dans l'usage de l'anglais et du français que vous avez du mal à comprendre le créole. Ce que nous vous disons est clair. Les politiciens ici sont tellement habitués à rouler facilement les paysans qu'ils croient encore pouvoir nous prendre dans leur jeu. Si, pour vous et pour tous vos élégants pil-lards, l'habitude est devenue vice, cela a changé pour nous, les paysans. Aujourd'hui nous savons bien ce que nous voulons et nous jurons: ou bien nous mourrons ou bien nous l'obtiendrons.

Voilà ce que nous vous disons: donnez à la Caritas nationale une autorisation officielle pour qu'elle puisse acheter des cochons créoles dans ce pays que vous connaissez qui en possède près de nous. Si votre ministère ne donne pas cette autorisation avant le 7 février, nous ne reconnaitrons plus vos cochons à vous encore dans le pays.

Nous vous rappelons que ce ne sont pas les seuls paysans du Sud qui s'en tiennent aujourd'hui à cette position. De nombreux paysans dans l'Ouest, dans le Plateau central et dans le Nord-Ouest sont avec nous. Demandez à vos services d'espionnage, ils vous en diront plus.

Avec le sac de son de blé qui se vend 25 gourdes actuellement, nous espérons que les malheureux comme nous, qui sont tombés dans le piège de vos cochons grimmelles, comprendront que la bataille que nous menons est à l'avantage des plus malheureux".

D'autres paysans comme ceux de Jean Rabel soulignent: "Lorsque le PEPPADEP (Projet d'éradication de la peste porcine africaine et de développement de l'élevage porcin) a tué nos cochons, n'a-t-il pas porté atteinte à la propriété privée?" D'autres s'étonnent: "Vous avez annoncé en novembre qu'il y aurait 80.000 cochons. D'où viennent les 120.000 autres?"

Les réponses du ministère furent à la fois embarrassées et injurieuses. Le lundi 12 janvier, au cours d'une conférence de presse télévisée, le docteur Robert R. Joseph, directeur général adjoint du ministère, ancien responsable du PEPPADEP, évoquant les cochons noirs de Jamaïque déclara: "Nous ne devons pas considérer notre pays comme une poubelle où des étrangers viennent jeter leurs fatras" (déchets, ordures).

Les réponses des paysans s'amplifièrent de jour en jour dans tous les coins du pays. La Caritas nationale releva ce terme de "fatras" et, dans une déclaration en créole du 13 janvier, posa trois questions pour demander si les cochons créoles, c'était des fatras. Et elle concluait ainsi: "Le problème n'est pas là. Tout le monde sait que le gouvernement de Jean-Claude n'avait pas besoin de retirer des "fatras" quand il a tué tous nos cochons. Il y a tant de fatras à la Saline, la Croix des Bossales, l'Hôpital général, dans nos marchés, partout dans le pays, à chaque carrefour... S'ils avaient besoin de faire de la propreté, c'est là qu'ils auraient dû commencer. Le problème est clair: le gouvernement a retiré l'élevage des mains des paysans; maintenant, ils remplacent les cochons par une variété dont seuls les gros propriétaires peuvent bien s'occuper. Ceci montre clairement que l'Etat prend l'argent des mains des petits pour le donner aux grands".

Le 14 janvier, quatre organismes de développement: le Service oecuménique d'entraide (SOE) (protestant), la Caritas (catholique), le COHAN, le Groupe de recherche et développement (GRD, association d'agronomes); et deux mouvements populaires: la Fédération des comités de quartier et le Mouvement des paysans de Papaye signent

une déclaration commune en créole dans laquelle

- ils soutiennent le plan de diffusion, proposé par le SOE, des cochons créoles venant de Guadeloupe avec l'aide des ONG européennes;
- ils soutiennent la demande de la Caritas;
- ils demandent la publication du plan de diffusion des cochons rustiques (chinois-gascons) du projet commun de la coopération française et du gouvernement haïtien;
- ils réclament les résultats de l'étude promise en mai 1986 par le ministre de l'agriculture sur la possibilité pour l'Etat d'importer des cochons de Jamaïque;
- ils réclament la baisse du prix de la nourriture importée pour animaux;
- ils réaffirment enfin l'importance du projet de repeuplement porcin en faveur des paysans.

Au même moment, le ministère publie un communiqué déclarant: "*le prix de vente (du son de blé) reste inchangé, soit 12,75 gourdes le sac de 100 livres. Les prix élevés pratiqués par les commerçants ne s'expliquent pas et découragent l'initiative des éleveurs*". Suit une série de mesures contraignantes d'enregistrement pour avoir droit à acheter du son de blé. Ces mesures qui favorisent les gros éleveurs et les associations, sont la risée des paysans mais surtout sont inexplicables car, par un communiqué du 20 janvier, la Minoterie d'Haïti annonce qu'il n'est pas prévu qu'elle serve directement les éleveurs mais qu'elle vende directement au ministère.

Par ailleurs, le 16 janvier, les représentants de la Caritas nationale se sont rendus au ministère pour participer à la réunion à laquelle ils avaient été conviés. La presse officielle (Télévision nationale, Radio nationale) y avait été invitée; les reporters des radios indépendantes (Soleil, Haïti Inter), s'en étaient vu, dans un premier temps, refuser l'entrée.

Les communiqués publiés en créole par la Caritas et en français par le ministère, ainsi que les enregistrements diffusés sur diverses radios, font état d'une réunion qui tourna court sans même déboucher sur une proposition d'une nouvelle rencontre. Le ministère, s'appuyant sur la réglementation décrétée en mars 1985, insistait sur les garanties sanitaires indispensables à l'importation d'animaux venant de l'étranger. Mais face aux garanties que donnaient les agronomes de la Caritas et aux certificats qu'ils présentaient, les fonctionnaires du ministère répondaient qu'ils n'avaient pas de preuves que des "maladies exotiques" n'existaient pas en Jamaïque et que depuis mai 1986 (date de leur mission en Jamaïque), ils n'avaient eu aucune réponse des organismes qu'ils avaient interrogés. En conclusion, ils proposèrent aux représentants de la Caritas de les accompagner à Paris (siège de l'OIE) ou en Jamaïque. Ceux-ci demandèrent des précisions sur le but et l'organisation de ces voyages. Aucune réponse ne leur ayant été donnée, ils refusèrent d'accepter la proposition, ce qui mit fin à la réunion.

Le 20 janvier, une autre réunion sur les "cochons rustiques" eut lieu à la mission de la Coopération française avec un représentant du MARNDR et des représentants des ONG (Organisations non gouvernementales). D'après le communiqué du SOE du 21 janvier, le représentant du SOE a "*présenté le plan de diffusion de cochons créoles en provenance de Guadeloupe à ses différents partenaires qui l'ont approuvé. (...) Cependant, il refuse de laisser croire que l'on peut, à partir de 63 porcs créoles, faire un programme à dimension nationale*". Apparemment, le plan de diffusion de cochons chinois et gascons de la Coopération française n'était pas encore prêt pour cette réunion.

Le ministère de l'agriculture, alerté par les menaces des paysans qui continuent à se faire entendre dans les organes de presse, a décidé d'envoyer, à partir du 22 janvier, une mission à Washington, auprès de l'USDA, département de l'agriculture américain.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F

Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441